

De : Conseil d'administration
A : AI France

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMNESTY INTERNATIONAL France SEANCE DES 12-13 SEPTEMBRE 2020 Relevé des délibérations

<i>Présent.e.s</i>	<i>Excusé.e.s représenté.e.s</i>	<i>Absente</i>	<i>Assiste</i>	<i>Invité.e.s (via Teams)</i>
Carmen Bailly Cécile Coudriou Bernard Forlot (via Teams) Bertrand Humbert-Labeaumaz Sandrine Lerma (via Teams) Alain Lesturgez (dimanche via Teams) Martine Monti Lise Pélerin Francis Perrin (samedi et dimanche matin) Nadia Rabhi (dimanche via Teams) Jean-Claude Samouiller	Jean-François Chevallier Alice Miot-Bruneau (samedi) Alain Lesturgez (samedi) Francis Perrin (dimanche après-midi)	Nadia Rabhi (samedi)	Sylvie Brigot, directrice générale	Jean-François Dubost, responsable du Programme Protection des populations Nicolas Trombert, directeur du Pôle Développement Audrey Boursicot, chargée de campagne au programme Libertés Arthur Mesnil, chargé de Vie associative

Le Conseil d'administration s'est réuni au siège d'AI France les 12-13 septembre 2020, sur convocation de la présidente. Une feuille d'émargement a été signée par les personnes présentes.

L'ordre du jour suivant a été adopté en début de séance.

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020

SUJETS RECURRENTS	Adoption de l'ordre du jour et temps du Bureau du CA (dont projet de partenariat entre AIF et Destin commun)
	Temps des groupes de travail du CA
GOVERNANCE	Validation de la trame des tableaux de bord
	Politique des archives d'AI France : propositions de l'Equipe de direction sur un programme de mise en oeuvre de l'étude validée par le CA (calendrier, ressources ...)
DEVELOPPEMENT	Présentation des modes de collecte et de diversification des ressources : point d'étape et perspectives
ACTION	Présentation de la stratégie de clôture de la campagne Brave
DIVERS	Points divers, dont : <ul style="list-style-type: none"> • Information sur le partenariat entre AIF et ZEvent et le contexte de l'événement • Commission nationale consultative des droits de l'homme – CNCDH
GOVERNANCE	Programme de formation des nouveaux élus

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020

GOUVERNANCE	Autoévaluation du Conseil d'administration (séance à huis-clos)
	Préparation de l'Assemblée générale en ligne et point sur l'impact financier de l'annulation de l'AG physique
	Guide d'accueil à l'usage des nouveaux élus et organisation de la journée du 24 octobre (transmission des dossiers entre les membres sortants et les élus)
SUJETS RECURRENTS	Remboursement des frais de mission du CA
	Temps de la direction générale

DELIBERATIONS

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Décision

Le CA adopte l'ordre du jour de sa réunion, tel que présenté ci-dessus.

PROJET DE PARTENARIAT ENTRE AIF ET DESTIN COMMUN

Ce projet, présenté par le programme Protection des populations, a été examiné par le Bureau du CA lors de sa réunion du 28 août.

Descriptif du projet : cette coopération entre AIF et Destin commun vise à construire un narratif pour atténuer le sentiment de certaines personnes au sein de la population française de mise en concurrence vis-à-vis de l'"autre". Pour AIF, ce projet s'inscrit dans un travail plus large pour faire avancer les droits des réfugiés et migrants en France via un plan d'action définissant la manière de parler, de toucher et de faire agir un public réceptif aux arguments xénophobes.

Ne se rangeant pas à l'avis favorable du Conseil des finances et des risques financiers - CFRF¹-, le Bureau du CA avait :

- estimé que ce projet présentait trop d'ambiguïtés entre discriminations (relevant de la mission d'AI) et inégalités et qu'une nouvelle dépense (10 000 euros) avec un focus réfugiés / migrants n'était pas prioritaire ;
- suggéré que le projet soit retravaillé pour mettre davantage en perspective l'aspect éducation aux droits humains, avant d'être éventuellement soumis au financement de la fondation AIF.

¹ Partagés sur ce dossier, les membres du CFRF ont regretté de ne pas avoir eu le temps d'approfondir leur étude en raison d'une réponse urgente attendue par l'auteur du projet.

Afin de respecter la procédure de validation des partenariats en cas de divergence de vue entre le CFRF et le Bureau du CA, ce dossier est présenté, pour décision, devant l'ensemble du CA.

Le CA a reçu du responsable du Programme Protection des populations un argumentaire – qu'il a été invité à présenter – visant à préciser la nature et l'esprit du projet et les thématiques couvertes pour une meilleure compréhension du dossier.

L'objectif du projet : travail d'analyse, sur la base de l'étude de référence produite par Destin commun, avec test de messages à destination d'une catégorie de la population qualifiée par Destin commun de « laissés pour compte », en référence au sentiment que ces personnes peuvent avoir lorsqu'elles sont destinataires de messages, propos ou actions en faveur de groupes spécifiques ou vulnérables. AIF délimitera les angles de recherche avec Destin commun, identifiera et mettra en œuvre des projets pilotes.

Il est précisé que ce projet porte effectivement sur la question des réfugiés et migrants mais qu'il est en réalité bien plus transversal car entrant en résonance avec d'autres thématiques d'AIF, telles que les DESC et les discriminations.

Enfin, l'argumentaire du programme met en avant le fait qu'il n'y a pas forcément d'opposition entre discriminations et inégalités si l'on considère ces dernières comme la manifestation de violations des DESC.

DECISION

Estimant la démarche plus claire, le CA valide le projet avec une réserve, à savoir l'exclusion dans les supports de communication à venir d'éléments de langage n'appartenant pas à d'AI, tels que « personnes racialisées », terme relevé dans le descriptif du projet de partenariat.

Résultats du vote : 7 voix pour, 2 contre et 2 abstentions exprimées

PROJET DE PARTENARIAT ENTRE AIF ET LA SOCIETE HOOL

Le projet a été soumis au Bureau du CA par le service Partenariats / mécénat. Le Bureau n'ayant pu se réunir la veille de la réunion du CA, le dossier est présenté à l'ensemble du CA.

Descriptif : Hool a sollicité AIF pour faire partie des associations pouvant bénéficier de dons via des cartes cadeaux proposées sur son site (paiement d'achats dans des enseignes partenaires, telles que la Fnac, Ikea ou Décathlon). Hool a négocié avec chaque enseigne un pourcentage de don à reverser à une association. Les acheteurs de cartes choisissent la cause qu'ils souhaitent soutenir. Les dons sont reversés par Hool aux associations bénéficiaires dans le cadre du régime du mécénat.

Le CFRF a rendu un avis favorable sur ce projet. Le CA quant à lui identifie un risque possible pouvant venir des enseignes partenaires mêmes.

DECISIONS

Le CA choisit de différer sa décision dans l'attente de savoir si AIF pourrait :

- avoir un droit de regard sur les enseignes et donc en refuser certaines ;
- sortir du dispositif à tout moment.

Il demande au service Partenariats / mécénat de lui fournir la liste des enseignes partenaires concernées.

Enfin, l'introduction dans les documents liés aux partenariats d'un point sur les mécénats (collecte par des tiers) serait utile pour mieux encadrer les projets.

LIBERALITES

Legs de Madame Anne-Lise Elisabeth Castelli : Madame Castelli a institué AI France légataire à titre particulier de ses biens immobiliers estimés entre 135 000 et 210 000 euros.

DECISION

Le CA accepte le legs consenti par Madame Castelli, qui a été soumis avec succès au tableau de vérification et de sélection des libéralités car supérieur à 10 000 euros. Il donne pouvoirs, avec pouvoir de délégation, à Gilles Pastriot, directeur administratif et financier, pour effectuer toutes démarches et signer tous actes et pièces nécessaires à l'acceptation et à la liquidation dudit legs qui sera affecté conformément à l'objet social d'AI France.

Legs de Madame Anne Marie Elisabeth Maillard : Madame Maillard a institué AI France colégataire universelle de sa succession (38 830 euros) avec quatre autres associations, à hauteur de 20 %. Le montant estimé pour AIF est de 7000 euros.

DECISION

Le CA accepte le legs consenti par Madame Maillard. Il donne pouvoirs, avec pouvoir de délégation, à Gilles Pastriot, directeur administratif et financier, pour effectuer toutes démarches et signer tous actes et pièces nécessaires à l'acceptation et à la liquidation dudit legs qui sera affecté conformément à l'objet social d'AI France.

Legs de Madame Danielle Hélène Grimbert : Madame Grimbert a institué AI France légataire particulier à hauteur de 5 %, net de frais, droits et impôts qui resteront à la charge du légataire universel. Le legs revenant à AIF s'élèverait à environ 110 000 euros.

DECISION

Le CA accepte le legs consenti par Madame Grimbert, qui a été soumis avec succès au tableau de vérification et de sélection des libéralités. Il donne pouvoirs, avec pouvoir de délégation, à Gilles Pastriot, directeur administratif et financier, pour effectuer toutes démarches et signer tous actes et pièces nécessaires à l'acceptation et à la liquidation dudit legs qui sera affecté conformément à l'objet social d'AI France.

TABLEAUX DE BORD

Le GT Gouvernance du CA présente la trame finalisée des tableaux de bord qui ont pour objectif d'offrir au CA une vision d'ensemble des différents grands domaines d'activités d'AIF² et des indicateurs de pilotage pour la section. Ces tableaux seront actualisés par chacun des Pôles, sur une base trimestrielle, et diffusés au CA et au CFRF.

DECISIONS

Le CA valide la trame des tableaux de bord. L'onglet « Action » sera présenté le 1^{er} octobre aux équipes bénévoles du Pôle Action. Cet outil, très riche en informations, sera également présenté au CN (onglets Action et Militantisme, notamment) à une fréquence à définir. Une présentation est envisagée lors d'une réunion générale afin de faire le lien entre les différents acteurs du SN et faire vivre l'outil.

POLITIQUE DES ARCHIVES D'AI FRANCE : PROPOSITIONS DE L'EQUIPE DE DIRECTION SUR UN PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE VALIDEE PAR LE CA

Le projet de politique des archives d'AI France, validé par le CA début juillet 2020, inclut la mise en place d'une gestion électronique des documents – GED –, initiative amorcée en 2015 sur la base d'un audit conduit par la société SERDA. La direction générale propose au CA de reprendre contact avec SERDA pour une actualisation de l'analyse de 2015 qui sera suivie de propositions avant l'AG d'AIF, en lien avec Jens Boels, archiviste et membre du Comité de préparation du projet Mémoire pour l'avenir, et les conclusions de l'étude effectuée par une stagiaire de l'école des Chartes sur les archives d'AIF.

DECISIONS

Le CA valide le document présenté par l'équipe de direction, ainsi que la relance des travaux avec la société SERDA.

Résultats du vote : 12 voix pour exprimées

² Action, militantisme, communication, ressources, développement, ressources humains, international et gouvernance

PROJET MEMOIRE POUR L'AVENIR

Les travaux du Comité de préparation du projet Mémoire pour l'avenir ont souffert de la période de confinement, sur le plan de la collecte de témoignages au niveau local, régional et national et de l'exploitation des archives d'AIF pour la rédaction de l'histoire de la section. Ne pouvant agir sur le calendrier fixé dans l'espoir de rattraper son retard, le Comité vise le premier semestre 2022 plutôt que la fin de l'année pour la publication de l'ouvrage sur l'histoire d'AIF, privilégiant ainsi un travail approfondi et de qualité en cohérence avec les ambitions de départ. Les interviews sont relancées ainsi que les recherches pour recruter un.e stagiaire de l'école des Chartes pour les archives. Les travaux du GT Anniversaires AI/AIF du SN le seront en novembre.

DECISIONS

Le CA décide :

- de prolonger jusqu'à la fin du premier semestre 2022 la mission du Comité de préparation Mémoire pour l'avenir ;
- d'autoriser Bernard Forlot, pilote du Comité de préparation et membre du GT Anniversaires AI/AIF avec Carmen Bailly, à poursuivre ses travaux après la fin de son mandat d'administrateur (interlocuteurs privilégiés, ils rendront compte au CA de l'avancement du projet) ;
- de proposer aux membres du CA (ré)élus de rejoindre le GT Anniversaires AI/AIF.

PROGRAMME DE FORMATION DES ELUS

Le GT Gouvernance du CA présente un projet de programme de formation des nouveaux élus, dont l'objectif est de permettre aux administrateurs de compléter leurs connaissances d'AI et d'AIF et de faciliter leur intégration au sein de l'instance.

Quatre sessions sont envisagées :

- organisation et fonctionnement de la gouvernance à AIF ;
- rôle du CA en matière financière ;
- travaux sur les budgets d'AIF ;
- gouvernance et finances internationales

Ces sessions seront suivies d'un temps de formation pratique aux outils de travail mis à la disposition du CA.

DECISIONS

Le CA :

- valide une formation de base de deux jours et demi ;
- valide le programme de formation des élus qui pourra évoluer en fonction des souhaits exprimés ;
- privilégie l'animation de la demi-journée de formation par le cabinet Associés en gouvernance et souhaite l'intervention d'animateurs internes pour le reste des sessions.

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'AIF EN LIGNE (10-11 OCTOBRE 2020)

DECISIONS

Le CA décide de se réunir par visioconférence la veille de l'AG pour articuler les interventions des uns et des autres en présentiel ou à distance.

Le rapport du CA sera présenté par Alice Miot-Bruneau et Jean-Claude Samouiller.

Les questions écrites des membres devront être posées à l'avance et envoyées au secrétariat de l'AG. Un membre du CA chargé de leur coordination les transmettra au CA en désignant les pilotes des GT du CA pour y donner suite.

Le CA répondra au maximum de questions qui seront traitées selon leur ordre d'arrivée. Le CA demande aux coprésidents de prévoir une communication aux membres pour préciser ce dispositif.

REUNION DE TRANSMISSION DES DOSSIERS ENTRE LES MEMBRES DU CA SORTANTS ET LES NOUVEAUX ELUS

La réunion de transition entre les membres du CA sortants et les nouveaux élus au sein de l'instance se déroulera au SN le 24 octobre 2020.

DECISION

Le CA valide le projet d'ordre du jour suivant :

Formation des élu.es – calendrier

Règles d'organisation et de fonctionnement

Informations sur les délégations de pouvoirs

Fonctions et mandats de représentation : répartition des dossiers

Groupes de travail du CA : transmission des dossiers

Comités spécialisés du CA et groupes de travail ad hoc

Rôles du Bureau, de la présidence et de la vice-présidence

Délégations du CA au Bureau

Tableaux de bord

Secrétariat des instances

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECISION

Le CA approuve comme suit les notes de frais de mission de ses membres depuis sa réunion des 20-21 juin 2020. Chaque note de frais est approuvée à l'unanimité des présents moins une voix, le membre du CA concerné s'abstenant.

Cécile Coudriou	172,40 €
Bernard Forlot	226,46 €
Bertrand Humbert-Labeaumaz	260 €
Martine Monti	392,56 €
Nadia Rabhi	180 €

Fait à Paris, le 28 septembre 2020

Cécile Coudriou
Présidente

Martine Monti
Vice-présidente